

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 19 AVRIL 2016 A 20 H 15

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **19 AVRIL A 20 H 15**

Extrait affiché le :
20 avril 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

3^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, M. CHMIDLIN Stéphane,
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,
Mme FLICKER Gisèle, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice,
Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Demandes de subventions au
Conseil Départemental des Vosges.

Absents excusés : Mme DEMAIZIERE Chantal,
M. CHARDIN Denis, M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme VINCENT Marie	à	Mme BOULANGER Annie
M. TARDIEU François	à	M. PIERRAT Benoît
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle

N° 34/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Philippe SALERIO, Adjoint au Maire, expose au Conseil
Municipal les dossiers à présenter au Conseil Départemental dans le cadre des demandes de
subventions de l'année 2016.

- au titre de la voirie communale pour des travaux de réfection de la rue Notre Dame de Lorette,
inscrits au budget primitif 2016 pour un montant de 335 000 € TTC,
- Au titre de la culture pour l'achat d'instruments de musique d'un montant de 4 625 € TTC,

Le Conseil Municipal unanimement présent et représenté,
En ayant délibéré,
Décide :

- D'approuver les projets inscrits au budget primitif 2016 et de s'engager à les réaliser. La réfection
de la voirie communale intervenant sur l'opération n° 851 et l'acquisition d'instruments de
musique sur l'opération n° 614,
- De solliciter une subvention au Conseil Départemental des Vosges pour aider à leur financement,
- De donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser ces investissements dans le respect du Code des
Marchés Publics.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,